



# VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE  
N° VI-AR- 2025- DG 50

## PORTANT DELEGATION DE FONCTION A Madame Paola LEROY

Le Maire de la Ville d'Etampes,

Vu l'article L.2212-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Considérant l'empêchement des adjoints ainsi que les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Paola LEROY, conseillère municipale déléguée, a délégation pour assumer les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le mariage de :

- M. El Habibou KOUYATE et Mme Astou DJIRE  
Le samedi 5 juillet 2025

**Article 2** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes,
- L'intéressée

Fait à Etampes, le 23 juin 2025



Publié le

27 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20250623-VI-AR-2025-DG50-AU  
Date de télétransmission : 26/06/2025  
Date de réception préfecture : 26/06/2025